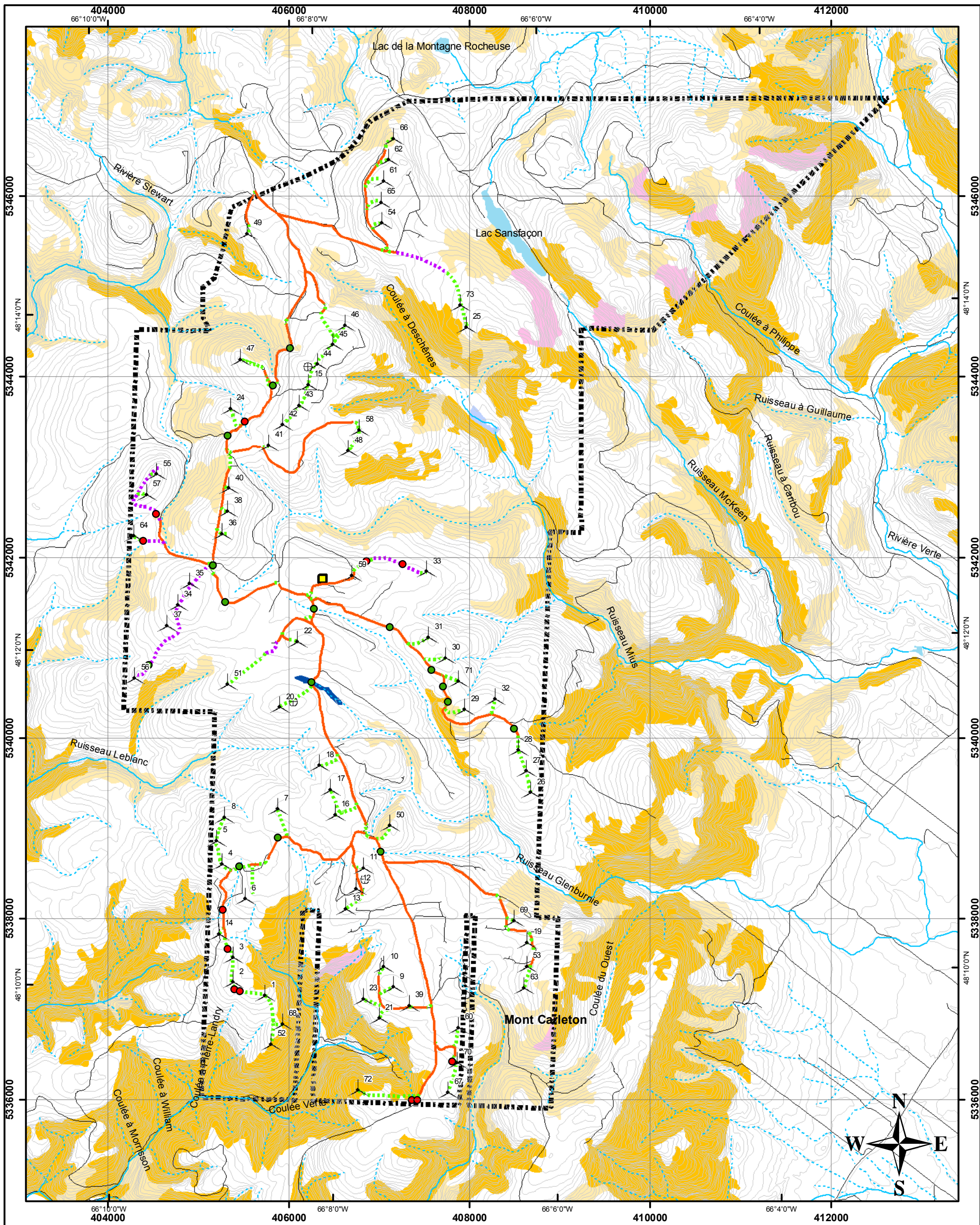

Annexe 4 *Carte 5.1 / Annexe C – Infrastructures du projet et milieux sensibles*
Parc éolien de Carleton



Légende

<ul style="list-style-type: none"> ⊕ Mât de mesure de vent • Éolienne ■ Poste de raccordement — Chemin existant <p>Traverse de cours d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Traverse existante ● Nouvelle traverse 	<ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau permanent --- Cours d'eau intermittent — Courbe de niveau (équidistance : 10 m) <p>Chemin d'accès au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> — Chemin existant utilisé --- Nouveau chemin --- Chemin au PAI de TEMREX 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Domaine du parc éolien <p>Milieus sensibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dépôt mince ■ Organique sur mauvais drainage ■ Organique sur très mauvais drainage ■ Pente forte (30 % à 40 %) ■ Pente abrupte (40 % et plus)
---	---	--

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2005
 Projection: MTM, fuseau 6, NAD83
 Source: BDTQ 1:20000, Service des inventaires 1:20000

0 500 1 000 2 000 Mètres

CARIER
Parc éolien de Carleton

Carte 5.1 et annexe C
 Modification de la disposition
 des éoliennes au lac Sansfaçon
Infrastructures du projet et milieux sensibles

Préparée par : PESCA Environnement inc.
 Collaboration : Hélimax Énergie
 Conception de : Emmanuel Gendron, tech. for. et géo.
 Approuvée par : Jeanne Gaudreault, ing. for.

Le 9 novembre 2006